Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Service des affaires communales

Commune municipale de COURTELARY

Rapport préliminaire au Budget 2027

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Remarque:

Le contenu minimal du budget est prescrit par l'article 29 ODGFCo. Le rapport préliminaire en fait partie intégrante et doit contenir les informations énumérées à l'article 29, alinéa 1, lettre a ODGFCo. Les communes sont toutefois libres d'en choisir la forme et la présentation, et le présent document n'est destiné qu'à leur servir de modèle.

Rapport préliminaire au budget 2027

Synthèse

Le présent budget a été élaboré par M. Vincent Fleury, administrateur des finances de la commune de Courtelary depuis le 1er janvier 2017. Il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 octobre 2026 et sera soumis à l'approbation de l'organe législatif lors de l'assemblée municipale du 14 décembre 2027.
L'augmentation des charges que ce soit sur les ménages ou les entreprises (électricité, produits de bases, assurances maladies, etc.) et la situation d'incertitude au niveau mondial rendent les prévisions particulièrement difficiles et la prudence est plus indispensable que jamais.
C'est un budget 2027 légèrement déficitaire qui va être présenté à l'assemblée municipale.
Le budget 2027 prévoit un excédent de charges de CHF 190'000.00, sur un total d'environ 9,29 millions de francs. Un solde négatif que la Commune peut assumer sans inquiétude, étant entendu sa fortune actuelle, haute de 3,8 millions de francs.
Les perspectives à moyen terme ne sont pas dramatiques non plus, puisque Courtelary présente fort heureusement un bon tissu fiscal ; les recettes dépendent pour plus ou moins à 20 à 25 pourcents des personnes morales, pas davantage. Grâce à la force des personnes physiques, la commune est nettement moins impactée que d'autres collectivités par la situation économique mondiale et les impacts financiers des décisions du président des Etats Unis.
Le budget 2027 s'avère très légèrement moins bon que son prédécesseur. Nous avons constaté que pour le moment, la situation mondiale n'impacte pas trop les rentrées fiscales et il est aussi à relever que la vigilance du conseil sur les dépenses porte ses fruits en matière d'économies.
En feuilletant le budget 2027, on constate les différences suivantes par rapport au budget 2026 :

- une légère augmentation des charges au niveau du législatif et exécutif CHF 9'500.00 provenant de l'adaptation des indemnités versées aux autorités en relation avec le nouveau règlement du personnel et indemnités aux autorités,
- une augmentation des charges au niveau de l'administrations de CHF 14'890.00, qui provient essentiellement de l'achat de matériel informatique en vue de la digitalisation et de l'achat de nouvelles tables pour l'administration et une diminution du revenu de l'imputation interne du préposé AVS, contrebalancé par une diminution des coûts liés aux dépenses informatiques et à l'entretien des alentours du centre communal,
- au niveau de la fonction ordre et sécurité public et défense, on constate que les charges sont stables, mais il faut relever une augmentation des dédommagements aux autres communes de CHF 5'000.00 prévue pour un partenariat avec la commune de St-Imier dans le cadre de tâches de police administratives,
- au titre de la formation, on constate une hausse des charges de CHF 46'140.00. Elle est essentiellement due à : l'augmentation des coûts perçus au titre des OMO (Mesures de pédagogie spécialisée ordinaires) dans le cadre du Syndicat scolaire, une diminution des restitutions du canton de Berne pour le traitement des enseignants, une dépense de CHF 25'000.00 a été mise au budget pour la sécurisation du préau de l'école enfantine, le tout contrebalancé par une diminution de CHF 23'000.00 pour les entretiens des alentours du collège en raison de travaux,
- au chapitre culture-sports-loisirs et églises, on relève une diminution des charges de CHF 13'160.00 essentiellement dû à la diminution des charges salariales de la bibliothèque dans le cadre du déménagement qui a été effectué en 2026 de la bibliothèque dans le cadre de la rénovation du collège,
- au chapitre santé les charges sont identiques que celles de l'année précédente,
- pour la rubrique sécurité sociale, les chiffres annoncés pour 2027 on constate une augmentation des charges de CHF 114'560.00, provenant principalement d'une augmentation des dépenses pour les prestations complémentaires AVS et la compensation des charges pour l'aide sociale qui sont calculé par le canton de Berne pour CHF 73'550.00 , et d'une diminution des revenus de la crèche municipale, la situation de la crèche est encore et toujours un point important sur la table des autorités et ces dernières se donnent deux ans pour mettre en place de nouvelles mesures afin d'augmenter l'attractivité de la structure ou d'en réduire les coûts,
- sous la rubrique transports et télécommunication on constate une augmentation des charges de CHF 19'550.00, qui sont essentiellement dû à une augmentation des charges d'amortissements des investissements faits ces dernières années sur les routes communales et l'éclairage public,
- au niveau de la rubrique protection de l'environnement et aménagement du territoire, on constate une diminution des charges de CHF 36'610.00 qui sont dues principalement à une diminution des

charges de CHF 5'000.00 pour la réfection de l'alimentation en eau des fontaines, une diminution des charges de CHF 3'000.00 concernant les coûts des déjections canines, une diminution de CHF 28'930.00 pour de l'organisation du territoire en raison des coûts d'honoraires de bureaux spécialisés dans le cadre du projet de mobilité sur les routes communes et de la révision du plan d'aménagement local (PAL) qui sont un investissement qui sera amorti sur 10 ans et non pas une dépense annuelle,

- au chapitre de l'économie publique, une diminution des produits de CHF 10'000.00 qui proviennent d'une diminution de la rétrocession de la Clientis Caisse d'Epargne,
- à la rubrique Finances et impôts, on relève d'abord une augmentation des charges de CHF 97'000.00 à la sous-rubrique Administration de la fortune et de la dette. Celle-ci s'explique essentiellement par le fait que la somme de CHF 110'000.00 a été prévue pour la réfection du bâtiment sis à la Fleur de Lys et abritant le SASC.
- A la sous-rubrique des intérêts on constate une augmentation des charges de CHF 43'000.00, ceci est dû aux futurs emprunts financiers pour la rénovation du collège.

Autre sous-rubrique, celle de la péréquation financière présente une diminution de nos recettes, de CHF 22'430.00, cette baisse due évidemment aux bons résultats financiers enregistrés par notre commune ces dernières années.

Les rentrées fiscales sont supérieures au budget 2026 de CHF 302'550.00 mais inférieurs de CHF 568'972.49 par rapport aux compte 2025. Il est très compliqué à l'heure actuelle de prévoir les rentrées fiscales en relation avec la situation mondiale très volatile et les augmentations des biens de premières nécessitée, tels que l'électricité, le mazout, l'essence, les denrées alimentaires, tous les types d'assurances et autres, donc de ce fait une grande prudence est de rigueur au niveau des personnes morales.

Les Financements spéciaux (relatifs aux comptes qui doivent être autofinancés) affichent une santé rassurante. Une perte de CHF 39'920.00 est budgétée au compte de l'assainissement des eaux usées ; avec des réserves de plus de 416'000.00 francs, cet excédent de dépense est tout à fait gérable.

Le Financement spécial de la gestion des déchets présente pour sa part une perte de CHF 3'500.00, tandis que sa fortune s'élève à CHF 101'195.00.

On rappellera que l'alimentation en eau potable n'est plus de la compétence communale, qui est gérée par le syndicat ad hoc.

Quoiqu'il soit déficitaire, ce budget reflète pourtant une situation qui n'a rien d'alarmant, il faut rappeler que les derniers exercices financiers municipaux se sont révélés clairement bons.

Un excédent positif de 3,8 millions de francs au bilan, l'état financier de la collectivité permet de voir venir et même d'affronter des exercices plus délicats, à condition de demeurer raisonnables dans les dépenses. Il ne faut pas perdre de vue qu'un gros investissement est en cours, la rénovation du collège et que d'autres sont à venir comme la remise en état de ponts sur la Suze, en soulignant qu'il s'agit de travaux de première nécessité.

Ce budget s'appuie sur une quotité fiscale maintenue à 2.14, ainsi que sur des taxes inchangées.

La Commune a inscrit au budget 2027 des investissements pour un total de 956'000.00 francs.

° Pour les bâtiments du patrimoine administratif un montant de CHF 45'000.00 a été prévu pour un réaménagement de la réception de l'administration communale,

° Pour les bâtiments du patrimoine administratif un montant de CHF 50'000.00 a été prévu pour des investissements en relation avec l'efficacité énergétique, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques,

° Une somme de CHF 440'000 francs a été prévue pour un éventuel nouveau bâtiment pour la voirie qui abriterait aussi les bus scolaires et serait équipé de panneaux photovoltaïques,

° Une somme de CHF 80'000 francs a été prévue pour un éventuel assainissement du garage actuel de la voirie,

° Une somme de CHF 40'000 francs a été prévue pour l'assainissement de l'éclairage public de la rue de la Fleur de Lys, La Tannerie et rue du Temple,

° Pour le projet de mobilité sur les routes communales une somme de CHF 50'000.00 a été prévue afin de procéder à l'installation des panneaux et les divers marquages en relation avec la limitation des routes communales à 30 km/h,

° Une somme de CHF 60'000 francs a été prévue pour un éventuel remplacement de la balayeuse, ce véhicule sera probablement remplacé par un véhicule d'occasion,

° Une somme de CHF 40 000 francs a été prévue pour le remplacement des luminaires du préau Nord-Est du collège et passer à la technologie LED,

° Une somme de CHF 131'000 francs a été prévue pour les honoraires de révision du plan de zone.

1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

1.1 Généralités

Le budget 2027 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

1.2 Amortissements

1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1er janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif existant de	CHF 2'566'940.40
est amorti dans un délai de	**16 ans**
Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2031.	
Le **taux d'amortissement annuel** qui en résulte est de	**6.25%**
soit	CHF 160'435.00

1.2.2 Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

- Patrimoine administratif dans le domaine de l'assainissement:
  amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2

1.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

1.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré,
a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Lorsque les conditions ci-dessus sont remplies, les amortissements supplémentaires sont inscrits au budget de la manière suivante:

	CHF	**CHF**
Excédent de revenus avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires (GM 9000)		xx.yy
Investissements nets du compte général	xx.yy	
./. Amortissements ordinaires du compte général (financé par les impôts)	xx.yy	
Différence	xx.yy	
Amortissements supplémentaires (jusqu'à concurrence de l'excédent de revenus)		**xx.yy**
Résultat budgété (GM 9000)		xx.yy

1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 30'000.00 francs. Il suit à cet égard une pratique constante.

2 Commentaires

2.1 Généralités

L'augmentation des charges que ce soit sur les ménages ou les entreprises (électricité, produits de bases, essence, mazout, assurances maladies, etc.) et la situation d'incertitude au niveau mondial rendent les prévisions particulièrement difficiles et la prudence est plus indispensable que jamais.
C'est un budget 2027 légèrement déficitaire qui va être présenté à l'assemblée municipale.
Le budget 2027 prévoit un excédent de charges de CHF 190'000.00, sur un total d'environ 9,29 millions de francs. Un solde négatif que la Commune peut assumer sans inquiétude, étant entendu sa fortune actuelle, haute de 3,8 millions de francs.
Les perspectives à moyen terme ne sont pas dramatiques non plus, puisque Courtelary présente fort heureusement un bon tissu fiscal ; les recettes dépendent pour plus ou moins à 20 à 25 pourcents des personnes morales, pas davantage. Grâce à la force des personnes physiques, la commune est nettement moins impactée que d'autres collectivités par la situation économique mondiale et les impacts financiers des décisions du président des Etats Unis.
Le budget 2027 s'avère très légèrement moins bon que son prédécesseur. Nous avons constaté que pour le moment, la situation mondiale n'impacte pas trop les rentrées fiscales et il est aussi à relever que la vigilance du conseil sur les dépenses porte ses fruits en matière d'économies.
Les rentrées fiscales sont supérieures au budget 2026 de CHF 302'550.00 mais inférieurs de CHF 568'972.49 par rapport aux compte 2025. Il est très compliqué à l'heure actuelle de prévoir les rentrées fiscales en relation avec la situation mondiale très volatile et les augmentations des biens de premières nécessitée, tels que cités ci-dessus et de ce fait une grande prudence est de rigueur au niveau des rentrées fiscales.

2.1.1 Concernant l'évolution des charges du personnel pour le budget 2027 il y été tenu compte d'une adaptation des salaires du personnel de +2%. Les augmentations effectives se feront durant le mois de décembre en fonction des décisions du canton de Berne pour le renchérissement et des évaluations personnel des employés.

2.1.2 Tous les postes concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises ont été revues par l'administrateur des finances et les conseillers en charge des différents dicastères afin d'être adaptés en fonction des comptes 2025, du budget 2026 et des comptes des 6 premiers mois de l'année 2026. Ces adaptations des positions ont été ensuite validé par la commission du budget avant d'être soumis au Conseil municipal.

2.1.3 Les rentrées fiscales ont été augmentées par rapport au budget 2026 mais sont inférieures aux comptes 2025. Il est à constater que les doutes sur l'instabilité mondiale impactent moins fortement nos rentrées fiscales que prévues, mais il est important de rester prudent sur ce sujet.

2.2 Investissements

Investissements planifiés à la base du calcul des frais financiers (amortissements, intérêts).

Nature de l'investissement	Montant brut	2027
Investissements en lien avec la durabilité photovoltaïque	100'000	50'000
Ré-aménagement du bureau communal, SANS mobilier	45'000	45'000
Nouveau bâtiment voirie (inclus bus scolaires) sans photovoltaique	400'000	400'000
Nouveau bâtiment voirie photovoltaique	40'000	40'000
Assainissement de l'ancien bâtiment du garage de la voirie	80'000	80'000
Eclairage public - ass. Fleur de Lys - La Tannerie - rue du Temple	40'000	40'000
Projet de mobilité route communale - analyse et achat de matériel	50'000	50'000
Remplacement balayeuse (machine d'occasion)	60'000	60'000
SAES subventions pour investissements	20'000	20'000
Honoraires révision plan de zones global	131'000	131'000
Remplacement des projecteurs terrain NO (selon offre BKW)	130'000	40'000
	1'096'000.00	**956'000.00**

La Commune a inscrit au budget 2027 des investissements pour un total de 956'000.00 francs.
° Pour les bâtiments du patrimoine administratif un montant de CHF 45'000.00 a été prévu pour un réaménagement de la réception de l'administration communale,
° Pour les bâtiments du patrimoine administratif un montant de CHF 50'000.00 a été prévu pour des investissements en relation avec l'efficacité énergétique, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques,
° Une somme de CHF 440'000 francs a été prévue pour un éventuel nouveau bâtiment pour la voirie qui abriterait aussi les bus scolaires et serait équipé de panneaux photovoltaïques,
° Une somme de CHF 80'000 francs a été prévue pour un éventuel assainissement du garage actuel de la voirie,
° Une somme de CHF 40'000 francs a été prévue pour l'assainissement de l'éclairage public de la rue de la Fleur de Lys, La Tannerie et rue du Temple,
° Pour le projet de mobilité sur les routes communales une somme de CHF 50'000.00 a été prévue afin de procéder à l'installation des panneaux et les divers marquages en relation avec la limitation des routes communales à 30 km/h,
° Une somme de CHF 60'000 francs a été prévue pour un éventuel remplacement de la balayeuse, ce véhicule sera probablement remplacé par un véhicule d'occasion,
° Une somme de CHF 40 000 francs a été prévue pour le remplacement des luminaires du préau Nord-Est du collège et passer à la technologie LED,
° Une somme de CHF 131'000 francs a été prévue pour les honoraires de révision du plan de zone.

3. Résultat

3.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2027	Budget 2026	Comptes annuels 2025
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-233'420.00	-191'850.00	40'188.33
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-190'000.00	-160'000.00	17'772.39
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-43'420.00	-31'850.00	22'415.94
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	3'911'350.00	3'698'588.00	4'067'141.49
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	987'340.00	932'052.00	1'087'789.05
Taxe immobilière (GM4021)	4021	310'000.00	300'000.00	313'612.50
Investissements nets (GM 5./.6)	5 ./. 6	936'000.00	245'000.00	367'300.60

3.2 Résultat du compte global

3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	8'690'360.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	8'192'090.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-498'270.00
Charges financières (GM34)	CHF	313'500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	631'550.00
Résultat provenant de financements	CHF	318'050.00
Résultat opérationnel	CHF	-180'220.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	53'000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	-53'000.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-233'220.00**

3.2.2 Compte des investissements

Recettes d'investissement	CHF	-
Dépenses d'investissement	CHF	936'000.00
Investissements nets	**CHF**	**936'000.00**

3.2.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90		CHF	-233'220.00
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	498'650.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	119'300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-93'900.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	-
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	53'000.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	-
Autofinancement			CHF	343'830.00
Investissements nets:				
Résultat du compte des investissements	5./.6		CHF	936'000.00
Résultat du financement			**CHF**	**592'170.00**

3.3 Résultat du compte général

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	7'515'240.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	7'060'190.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-455'050.00
Charges financières (GM34)	CHF	313'500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	631'550.00
Résultat provenant de financements	CHF	318'050.00
Résultat opérationnel	CHF	-136'800.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	53'000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	-53'000.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-190'000.00**

Commentaire:

3.4 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	460'000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	460'000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	0.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	0.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**0.00**

L’alimentation en eau potable n’est plus du ressort de la commune mais du Syndicat pour l’alimentation en eau de Courtelary – Cormoret.

3.5 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	473'820.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	433'900.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-39'920.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-39'920.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-39'920.00**

La rubrique du traitement des eaux usées boucle avec un excédent de charges de CHF 39'920.00 qui sera prélevé sur le compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.

3.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	241'500.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	238'000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-3'500.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-3'500.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-3'500.00**

La rubrique de l'enlèvements des déchets boucle avec un excédent de charges de CHF 3'500.00 qui sera prélevé sur compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.

4. Compte de résultats

4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	CHARGES						
30	Charges de personnel	1'350'520.00	-	1'382'040.00	-	1'501'780.20	125'649.45
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'254'600.00	-	1'350'000.00	-	1'273'546.21	149'383.35
33	Amortissements du patrimoine administratif	498'650.00	-	469'850.00	-	547'100.90	88'713.00
34	Charges financières	313'500.00	-	156'500.00	-	91'550.22	3'994.71
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	119'300.00	-	129'300.00	-	89'313.00	-
36	Charges de transfert	5'467'490.00	-	5'383'950.00	-	5'663'728.01	594'340.77
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	53'000.00	-	53'000.00	-	1'458'407.38	-
39	Imputations internes	121'500.00	-	131'500.00	-	116'971.00	-
3	***TOTAL DES CHARGES***	***9'178'560.00***	***0.00***	***9'056'140.00***	***0.00***	***10'742'396.92***	***962'081.28***
	REVENUS						
40	Revenus fiscaux	115'610.00	5'576'300.00	77'600.00	5'238'240.00	174'928.70	6'051'038.69
41	Revenus régaliens et de concessions	-	53'000.00	-	53'000.00	-	53'519.60
42	Taxes	-	1'365'300.00	-	1'482'400.00	7'230.70	1'364'295.73
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	631'550.00	-	632'050.00	-	651'166.71
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	93'900.00	-	93'900.00	-	93'502.78
46	Revenus de transfert	-	1'219'200.00	-	1'310'800.00	59'568.90	1'731'737.76
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
49	Imputations internes	-	121'500.00	-	131'500.00	-	116'971.00
4	***TOTAL DES REVENUS***	***115'610.00***	***9'060'750.00***	***77'600.00***	***8'941'890.00***	***241'728.30***	***10'062'232.27***
	CLÔTURE						
90	Clôture du compte de résultats	-	233'420.00	-	191'850.00	60'168.32	19'979.99
9	***COMPTES DE CLÔTURE***	***0.00***	***233'420.00***	***0.00***	***191'850.00***	***60'168.32***	***19'979.99***
	TOTAL	**9'294'170.00**	**9'294'170.00**	**9'133'740.00**	**9'133'740.00**	**11'044'293.54**	**11'044'293.54**
	Excédent de charges						
	Excédent de revenus						

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	844'900.00	89'500.00	833'010.00	102'000.00	832'097.03	107'459.64
		-	755'400.00	-	731'010.00	-	724'637.39
1	Ordre et sécurité publics, défense	172'300.00	114'000.00	187'300.00	127'000.00	144'087.39	108'288.06
		-	58'300.00	-	60'300.00	-	35'799.33
2	Formation	2'860'570.00	981'530.00	2'842'450.00	1'009'550.00	4'072'262.47	1'066'288.40
		-	1'879'040.00	-	1'832'900.00	-	3'005'974.07
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	195'220.00	3'300.00	208'480.00	3'400.00	156'826.61	3'347.90
		-	191'920.00	-	205'080.00	-	153'478.71
4	Santé	13'000.00	-	13'000.00	-	6'132.95	-
		-	13'000.00	-	13'000.00	-	6'132.95
5	Sécurité sociale	2'078'060.00	535'500.00	2'080'500.00	652'500.00	1'950'530.42	626'676.79
		-	1'542'560.00	-	1'428'000.00	-	1'323'853.63
6	Transports et télécommunications	766'400.00	121'100.00	746'850.00	121'100.00	749'530.01	129'661.71
		-	645'300.00	-	625'750.00	-	619'868.30
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'269'010.00	1'183'320.00	1'324'050.00	1'205'750.00	1'263'640.20	1'166'210.05
		-	85'690.00	-	118'300.00	-	97'430.15
8	Économie publique	87'100.00	83'000.00	87'100.00	93'000.00	92'193.10	92'597.38
		-	4'100.00	5'900.00	-	404.28	-
9	Finances et impôts	1'007'610.00	6'182'920.00	811'000.00	5'819'440.00	751'990.63	6'718'760.88
		5'175'310.00	-	5'008'440.00	-	5'966'770.25	-
	TOTAL	**9'294'170.00**	**9'294'170.00**	**9'133'740.00**	**9'133'740.00**	**10'019'290.81**	**10'019'290.81**

Excédent de dépenses

Excédent de recettes

5 Compte des investissements

5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	95'000.00	-	45'000.00	-	-	-
		-	95'000.00	-	45'000.00	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
2	Formation	-	-	-	-	233'849.10	-
		-	-	-	-	-	233'849.10
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	40'000.00	-	-	-	-	-
		-	40'000.00	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
5	Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
6	Transports et télécommunications	670'000.00	-	85'000.00	-	100'111.20	-
		-	670'000.00	-	85'000.00	-	100'111.20
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	131'000.00	-	115'000.00	-	33'340.30	-
		-	131'000.00	-	115'000.00	-	33'340.30
8	Économie publique	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	936'000.00	-	245'000.00	-	367'300.60
		936'000.00	-	245'000.00	-	367'300.60	-
	TOTAL	**936'000.00**	**936'000.00**	**245'000.00**	**245'000.00**	**367'300.60**	**367'300.60**
	Excédent de dépenses						
	Excédent de recettes						

6 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

6.1 Evaluations

Etat des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1.1.2027		CHF	Changements intervenus pendant l'exercice 2027 Motifs de l'augmentation (+)		CHF	Motifs de la diminution (-)		CHF	Capitaux propres au 31.2.2027		CHF
29	**Capitaux propres**	**8'889**							**29**	**Capitaux propres**	**8'320**
290	Financements spéciaux	517	9010	Attributions aux FS, capitaux propres	0	9011	Prélèvement sur les FS, capitaux propres	75	290	Financements spéciaux	442
29000	*FS «service du feu» à sens unique*		*9010*	*Attributions ordinaires*		*9011*	*Prélèvement ordinaires*		*29000*	*FS «service du feu» à sens unique*	
29000	*FS «service du feu» normal*	*0*	*9010*			*9011*			*29000*	*FS «service du feu» normal*	*0*
29001	*FS «Alimentation en eau»*	*0*	*9010*			*9011.1*			*29001*	*FS «Alimentation en eau»*	*0*
29002	*FS «Traitement eaux usées»*	*0*	*9010*			*9011.2*			*29002*	*FS «Traitement eaux usées»*	*416*
29003	*FS «Gestion des déchets»*	*0*	*9010*			*9011.3*			*29003*	*FS «Gestion des déchets»*	*101*
29004	*FS «Vide»*	*0*	*9010*			*9011.4*			*29004*	*FS «Vide»*	*0*
29005	*FS «Vide»*	*0*	*9010.xx*			*9011.xx*			*2900x*	*FS «Vide»*	*0*
29006	*FS «Vide»*	*0*	*9010.xx*			*9011.xx*			*2900x*	*FS «Vide»*	*0*
2900x	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*		*3890*	*Attributions extraordinaires*	*0*	*4850*	*Prélèvements extraordinaires*	*0*	*2900x*	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*	
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	3892	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, capitaux propres	0	4892	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-
293	Préfinancements	4'303	3893	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	106	4893	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0	293	Préfinancements	4'409
29300	*Compte général*	*0*							*29300*	*Compte général*	*3'852*
29301	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*0*	*3510*	*Attributions selon la feuille de calcul des valeurs de remplacement*	*0*	*4510*	*Prélèvements à hauteur des amortissements ordinaires*	*0*	*29301*	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*0*
29302	*Traitement des eaux usées, maintien de la valeur*	*0*	*3510*	*Idem*		*4510*	*Idem*		*29302*	*Traitement des eaux usées, maintien de la valeur*	*451*
294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	250		Attributions			Prélèvements	250	294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
29400	*Amortissements supplémentaires*		3894.XX			4894.XX		*294000*	*Amortissements supplémentaires*		
296	*Réserve liée à* la réévaluation du patrimoine financier	*7*	3896	Attributions à la réserve liée à la réévaluation	*0*	4896	Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	*0*	*296*	*Réserve liée à* la réévaluation du patrimoine financier	*7*
29600	Réserve liée à la *réévaluation du patrimoine financier*	0							29600	Réserve liée à la *réévaluation du patrimoine financier*	0

6.2 Commentaire des évaluations

6.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

La rubrique du traitement des eaux usées boucle avec un excédent de charges de CHF 39'920.00 qui sera prélevé sur le compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.
La rubrique de l'enlèvement des déchets boucle avec un excédent de charges de CHF 3'500.00 qui sera prélevé sur le compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.

6.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

6.2.3 Préfinancements (GM 293)

Il n'y a rien de spécial à signaler au niveau de la rubrique du préfinancement du traitement des eaux usées

6.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

Aucun amortissement supplémentaire n'est fait sur les comptes 2026.

6.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

La réserve de réévaluation du patrimoine financier a été dissoute sur les 5 années de 2021 à 2025

6.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Malgré la perte prévue pour les comptes 2026 et 2027, la fortune accumulée ces dernières années permet de supporter ces pertes, tout en restant vigilant au niveau des dépenses et des investissements futurs

.

7 Indicateurs financiers (résultat total)

Les indicateurs financiers ne sont pas présentés dans le cadre du budget 2027.

8 Proposition du conseil communal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière

c) Amortissement du patrimoine administratif existant lors du passage du MCH1 au MCH2 de manière linéaire, pendant 16 ans, à un taux de 6.25 pour cent, conformément à l'arrêté de l'assemblée communale du 7 décembre 2015

d) Approbation du budget 2027, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	9'057'060.00	8'823'640.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	233'420.00
Compte général	CHF	7'881'740.00	7'691'740.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	190'000.00
FS Alimentation en eau	CHF	460'000.00	460'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-
FS Traitement eaux usées	CHF	473'820.00	433'900.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	39'920.00
FS Gestion des déchets	CHF	241'500.00	238'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	3'500.00

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.

Municipalité de Courtelary

Benjamin Rindlisbacher	Céline Wüthrich	Vincent Fleury
Maire	Secrétaire communale	Administrateur des finances

Courtelary, le 13 octobre 2026

9 Approbation du budget

L'organe compétent de Courtelary a approuvé le budget 2027 en date du 14 décembre 2026 conformément à la proposition du conseil communal du 13.10.2026.

Courtelary, le 14 décembre 2026

Commune Municipale de Courtelary

J-M. Tonna	F. Jeanmaire
Le Président	La secrétaire